





## Introduction

Compte tenu de l'expérience acquise par le MED POL dans le domaine de l'évaluation et de la maîtrise de la pollution d'origine terrestre, du contenu du Programme MED POL – Phase IV adopté par les Parties contractantes en 2006 et des priorités et initiatives apparentées en cours aux niveaux régional et international, les objectifs primordiaux à long terme du programme MED POL peuvent se résumer comme suit:

### **1- Préserver l'écosystème marin de la mer Méditerranée en le protégeant des effets de la pollution d'origine terrestre sur les ressources biologiques et non biologiques, santé humaine y comprise**

Le grand écosystème marin de la mer Méditerranée est soumis aux menaces croissantes d'un développement anarchique du littoral, de la poussée démographique, de l'expansion du tourisme côtier, de la pêche non réglementée et non durable, de la surextraction d'eau douce (notamment des aquifères et eaux souterraines) et de la pollution. La population de la région méditerranéenne a pratiquement doublé depuis 1970, les densités les plus fortes se situant dans le littoral. Le tourisme représente aussi une pression supplémentaire sur les ressources et une source de pollution, et l'on prévoit qu'il va croître dans l'avenir. Les taux d'urbanisation sont élevés et les prévisions font état dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée d'un afflux vers les villes d'une population à prédominance rurale. Actuellement, 42 pour cent de la zone côtière sont soumis à l'artificialisation des sols et, selon les projections à l'horizon 2025, la moitié de la zone côtière sera couverte de routes, de ports, d'aéroports, d'installations industrielles et de centrales.

Un Bilan diagnostique transfrontière (BDT-MED) a été établi en 1999 et il a été révisé et adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2004. Le BDT- MED a recensé les principales sources de pollution transfrontière et les sites critiques, et il a posé les fondements à des interventions aux niveaux national et régional dont tireraient profit tant les divers pays que l'ensemble du bassin. Le déclin de la biodiversité, des ressources halieutiques et de la qualité de l'eau de mer, tout comme les menaces qui pèsent sur la santé humaine et la perte d'écosystèmes côtiers tributaires des eaux souterraines, figurent parmi les grandes préoccupations touchant l'environnement du bassin.

LE BDT-MED a servi de base à l'élaboration de deux Programmes d'actions stratégiques (PAS): le Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS-MED) et le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne (PAS-BIO), qui ont été adoptés par les Parties contractantes en 1996 et 2003, respectivement. Le PAS MED définit les objectifs et activités spécifiques convenus par les pays membres pour enrayer la dégradation du milieu marin méditerranéen et il a servi d'assise à la formulation par les pays de leurs plans d'action nationaux (PAN), qui ont été finalisés et approuvés par les Parties contractantes en 2005.

Le Programme MED POL répond à cet objectif en fournissant une assistance aux pays afin de permettre à leurs pouvoirs publics d'appliquer pleinement les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux", ce qui implique des activités de surveillance, évaluation et réduction de la pollution relatives à chacun de ces Protocoles, lesquelles activités sont exécutées en étroite coopération avec les Parties et à travers des synergies avec les initiatives régionales et internationales apparentées.

**2- Assurer la durabilité des secteurs urbain et industriel dans la région méditerranéenne en incitant à des changements et à des réformes politiques dans ces secteurs.**

Les pays méditerranéens sont parfaitement conscients de la nécessité d'une approche coordonnée et innovante pour l'application de réformes politiques, d'interventions et d'investissements prioritaires visant à traiter les problématiques les plus urgentes de la pollution transfrontière et de la conservation de la biodiversité identifiées dans les deux PAS et dans les PAN. Ainsi s'impose-t-il de susciter, par un effet de levier, des réformes politiques/juridiques/ institutionnelles ainsi que de nouveaux investissements pour enrayer la dégradation du grand écosystème marin, des bassins versants tributaires, des habitats et des aquifères côtiers. Cet effet de levier sera visé par la réalisation d'activités MED POL dans le cadre du Partenariat stratégique pour le grand écosystème de la mer Méditerranée et en coordination avec le PNUE, la Banque mondiale, le FEM et les autres Agences de coopération internationale qualifiées, les institutions financières internationales (IFI) et les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

**3- Renforcer la sécurité écologique dans la région méditerranéenne en s'attaquant aux questions transfrontières requises.**

L'environnement de la Méditerranée, dans ses limites naturelles, ignore les frontières nationales. Les pays peuvent influencer sur la sécurité écologique de leurs voisins en raison de la pollution transfrontière d'origine terrestre et maritime. Il devient absolument essentiel d'instaurer une coopération étroite entre les États riverains et de localiser, afin d'y intervenir, les zones où les facteurs environnementaux sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver des conflits ou de menacer les intérêts nationaux. Le MED POL, dans le cadre du Partenariat stratégique FEM (PS FEM) et du Protocole "déchets dangereux", entreprend des activités relatives à la gestion de la pollution transfrontière d'origine urbaine et industrielle et de celle due aux mouvements transfrontières de déchets dangereux.

**4- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)**

La Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) identifie trois grands types de défi régionaux: le défi environnemental – dégradation des milieux -, les défis démographique, économique et social, et les défis de la mondialisation, de la coopération régionale et de la gouvernance.

La Stratégie repose sur trois piliers interdépendants: a) croissance économique, création d'emplois et réduction de la pauvreté; b) équité sociale, amélioration du niveau de vie, accès aux services de base et disponibilité de ressources financières; c) protection de l'environnement.

Un certain nombre de stratégies et d'objectifs spécifiques de la SMDD relatifs à la protection de l'environnement relèvent de la compétence du Programme MED POL et, partant, celui-ci est effectivement appelé à contribuer à leur réalisation dans le cadre de son application. Les objectifs de la SMDD visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles et à améliorer la gouvernance aux niveaux local, national et régional, sont abordés par le MED POL par le biais d'activités concernant le tourisme, l'agriculture, le développement urbain et la mer, les zones côtières et les ressources marines. Plus concrètement, les activités portant sur la gestion des eaux usées et l'assainissement, la réutilisation de l'eau et la réduction des apports d'éléments nutritifs, la prévention et la réduction de la pollution de la mer par les opérations d'immersion ainsi que la réduction et la prévention de la pollution provenant des

activités situées à terre, devraient représenter une contribution tangible à la réalisation des objectifs de la SMDD.

## **5- Adaptation au changement climatique et atténuation de celui-ci dans la région méditerranéenne**

Selon le quatrième rapport du GIEC, la Méditerranée sera l'une des régions durement touchées par le changement climatique, ce qui impliquerait une élévation du niveau de la mer, une augmentation des précipitations dans la partie nord et leur diminution dans la partie sud ainsi qu'une fréquence accrue des inondations. La région a choisi de s'attaquer à la question du changement climatique par des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Ces stratégies vont dans le sens et s'inscrivent dans le cadre des engagements des pays méditerranéens au titre du Protocole de Kyoto et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour permettre à la région de faire face aux phénomènes prévus et de réduire leurs impacts, le MED POL traitera plusieurs questions liées à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : réglementation et contrôle de la qualité des effluents urbains et industriels, gestion rationnelle des eaux usées et des déchets, réutilisation des effluents traités, intégration d'activités de dessalement de l'eau de mer respectueuses de l'environnement dans la politique nationale de l'eau et protection des ressources marines, meilleure compréhension de la pollution rejetée par les centres urbains et industriels en mettant l'accent sur les gaz à effet de serre et contributions à l'atténuation du changement climatique par séquestration géologique du Co<sub>2</sub> en strates sous-marines.

### **Activités proposées**

#### ***Sous-programme 1: Application des Protocoles TELLURIQUE, IMMERSIONS et DÉCHETS DANGEREUX***

### **BUT spécifique**

Faciliter l'application du Protocole "tellurique" et du PAS, du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices aux termes de l'article 6, par.2, et du Protocole "déchets dangereux", ainsi que leur entrée en vigueur

### **Objectifs**

- 1- Faciliter le financement des plans d'action nationaux (PAN)
- 2- Élaborer une méthodologie de quantification des apports émanant de sources diffuses dans le cadre du Partenariat stratégique FEM
- 3- Appliquer un mécanisme d'approche différenciée du processus de réduction de la pollution prévu par les PAN
- 4- Dans le cadre du Partenariat stratégique FEM (SP FEM), lancer des projets de démonstration de réformes politiques relatifs aux tanneries, aux huiles lubrifiantes, aux piles/accumulateurs et aux engrais
- 5- Fournir une assistance technique aux pays afin de faciliter l'application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices, en coopération avec l'OMI
- 6- Contribuer, en la facilitant, à l'application du plan d'action visant à lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes

- 7- Exécuter des projets de démonstration pour la gestion et l'élimination des PCB dans le cadre du Partenariat stratégique FEM.

Suite à l'approbation par les Parties contractantes des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, le MED POL continuera à œuvrer en collaboration étroite avec les initiatives régionales et nationales (directives de l'UE, Banque européenne d'investissement (BEI), Union pour la Méditerranée, Horizon 2020 de l'UE), et avec les institutions internationales de financement (FEM et Banque mondiale), afin d'assurer le financement des actions prioritaires énoncées dans les PAN.

De plus, avec le concours d'experts régionaux, le Secrétariat, toujours dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, fera le point des connaissances concernant la quantification des apports dans le milieu marin à partir de sources diffuses, en vue de définir un processus fiable qui permettrait d'évaluer l'importance des apports de polluants à partir de sources diffuses et de formuler une politique régionale appropriée dans ce domaine.

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL a élaboré, dans le cadre d'un processus de concertation à l'échelle de la région avec les représentants des Parties contractantes, des acteurs concernés et des ONG, un mécanisme de différenciation basé sur les valeurs limites d'émission (VLE), à appliquer lors de révision des PAN et de l'élaboration des programmes et plans régionaux contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants, requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique". S'il est adopté par la réunion des Parties contraignantes à la fin 2009, le MED POL appliquera les dispositions du mécanisme à intégrer dans les programmes et plans de réduction de la pollution par les substances prioritaires.

Le MED POL poursuivra la formulation des programmes/plans régionaux requis en vertu de l'article 15 du Protocole "tellurique" pour une substance prioritaire (mercure) et un secteur prioritaire (agroalimentaire). Les programmes/plans régionaux seraient établis sur la base du mécanisme de différenciation et dans le cadre d'un processus de concertation avec les autorités nationales et les parties prenantes de l'ensemble de la région.

Le MED POL n'a pas été en mesure d'amorcer l'exécution des activités prévues dans ce domaine au titre du Partenariat stratégique FEM en raison de retards survenus à la phase de lancement du Projet. Ainsi le MED POL devrait-il pouvoir lancer, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, cinq projets pilotes en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie dans quatre secteurs industriels (tanneries, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs et engrais), projets qui seront repris ailleurs dans le cadre de la stratégie globale de réplication du FEM, ainsi qu'un projet pilote concernant l'élaboration de VLE et de normes de qualité environnementale (NQE).

Le MED POL, en étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres et les autorités nationales et acteurs concernés, continuera à fournir une assistance juridique, institutionnelle et technique pour faciliter l'application des lignes directrices élaborées au titre de l'article 4, par.2, du Protocole "immersions". Le Secrétariat commencera à fournir une assistance aux Parties contractantes pour l'instauration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) destinées à évaluer la toxicité des matériaux de dragage, que les autorités nationales utiliseront comme élément du système d'autorisation, sur la base des lignes directrices qui devraient être examinées par les PFN. En outre, le MED POL publiera une carte régionale indiquant les sites d'immersion de matériel de guerre, qui servira aux agences maritimes, aux autorités portuaires, aux pêcheurs, aux communautés locales, etc. Enfin, le MED POL continuera à collaborer étroitement avec l'OMI pour promouvoir l'application des lignes directrices sur la gestion des déchets formulées par la Convention de Londres.

Au titre du suivi de l'évaluation des risques concernant la séquestration géologique du Co<sub>2</sub> en strates sous-marines, qui est en préparation avec le concours du Gouvernement espagnol, des négociations auront lieu avec les Parties contractantes en vue d'un éventuel amendement à l'article 4, par.2, du Protocole "immersions".

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et ses Centres régionaux de Bratislava et du Caire, le MED POL finalisera l'évaluation régionale sur la gestion des déchets électroniques afin de proposer aux Parties contractantes, à leur réunion de 2011, un plan d'action régional conforme aux dispositions de la Convention de Bâle.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional du Caire, le MED POL aidera à la mise en œuvre de la stratégie et d'un plan d'action pour la lutte contre le trafic illégitime de déchets dangereux dans les pays arabes, qui a été élaboré en 2009. Plus concrètement, les activités proposées que le MED POL appuiera sont les suivantes:

1- Mise en place d'une base de données sur les produits et déchets dangereux faisant l'objet d'une interdiction au plan international et élaboration d'une méthodologie pour les déceler;

2- Préparation d'un manuel de formation à l'intention des autorités portuaires et douanières pour le dépistage de la contrebande et du commerce illégitime de produits chimiques et déchets dangereux frappés d'une interdiction internationale. À cet égard, le MED POL élargira le mandat du Réseau méditerranéen sur le respect et l'application effective de la législation afin d'y inclure la coordination entre les inspecteurs/autorités portuaires et de renforcer ainsi leurs capacités en matière de prévention et de lutte contre les mouvements transfrontières illégitimes de déchets dangereux. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Réseau prévue pour novembre 2009.

Dans le cadre des activités du Partenariat stratégique FEM récemment approuvé, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, lancera cinq projets de démonstration pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des PCB en Albanie, en Égypte, en Syrie, en Libye et au Liban. Chacun de ces projets vise à appliquer un programme national de renforcement des capacités sur les modalités de l'élimination (sélection, confinement, autorisation, expédition et élimination) des huiles et du matériel contaminés par des PCB à certains sites de démonstration, ainsi qu'un programme national de renforcement des capacités à l'intention du public et des acteurs concernés sur les questions environnementales et sanitaires de la gestion des PCB. Il est prévu que, à l'issue de cet exercice qui durera cinq ans, 800 tonnes de PCB auront été éliminées grâce à l'exécution des projets de démonstration. Les activités portant sur les PCB dans le cadre du Partenariat stratégique sont considérées comme une contribution concrète à l'application des PAN et des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/ Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Application du Protocole "tellurique"</i></b>				
- Recommandation de la réunion des Parties contractantes à Portoroz (2005)	Coopération avec les Parties contractantes, la CE, la BEI, le FEM, la BM (identification de projets, missions, réunions)	Les interventions de réduction de la pollution des PAN sont financées	MED POL et Parties contractantes	Exécution du projet dans 10 pays	- Horizon 2020 - PS FEM
- Prot. "tellurique", art.4	Réalisation de l'activité du PS FEM relative à l'estimation des apports provenant de sources diffuses	Utilisation de modèle(s) pour la quantification des rejets par les fleuves et bassins versants	MED POL avec les institutions méditerranéennes qualifiées	Modèle(s) approuvé(s) par les experts nationaux	- PS FEM - EUROHARP
- Agenda 21 - Programme opérationnel conjoint (POC) - SMDD - PAS	Application du mécanisme de différenciation pour la réduction de la pollution, entre autres, pour la formulation de programmes et plans d'action contenant des mesures et calendriers	Mécanisme de différenciation basé sur les VLE intégré au processus de réduction de la pollution	- MED POL avec des experts régionaux - Parties contractantes	Mécanisme appliqué	GIEC

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/ Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Application du Protocole "tellurique"</i></b>				
- Prot. "tellurique", art.5 et 15 - PAS	Exécution des activités du Partenariat stratégique FEM relatives au MED POL - Lancement de projets pilotes à des sites de démonstration : Turquie, Algérie, Liban, Syrie	Réformes politiques nationales dans les secteurs des tanneries, du phosphogypse, des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs au plomb	MED POL en coopération avec le CAR/PP et l'ONUDI, et Parties contractantes	Réforme politique nationale approuvée par l'autorité compétente	PS FEM
- Prot. "tellurique", art.5 et 15 - PAS - Mécanisme de différenciation	Formulation de mesures concernant les substances et secteurs prioritaires	- Mesures concernant les substances prioritaires: mercure - Mesures concernant les secteurs prioritaires: agroalimentaire	MED POL en coopération avec le CAR/PP, et Parties contractantes	Mesures préparées et soumises aux Parties contractantes	PS FEM

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Réalisations/Indicateurs</b>	<b>Partenariats/ Initiatives connexes</b>
	<b>Application du Protocole "immersions"</b>				
Protocole "immersions", art.6, par.2	Application des lignes directrices adoptées 1. Organisation de réunions nationales de parties prenantes. 2. Élaboration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) pour des pays méditerranéens. 3. Impression et publication de la carte régionale des sites d'immersion de matériel de guerre à l'intention des pêcheurs	1. Une réunion nationale de parties prenantes 2. VLSN élaborées dans deux pays 3. Carte sur l'immersion de matériel de guerre et Lignes directrices imprimées et diffusées	MED POL en coopération avec les Parties contractantes concernées et Secrétariat de la Convention de Londres	1) Amélioration des montages institutionnels et de la coopération entre parties prenantes nationales. 2) VLSN soumises pour approbation par l'autorité nationale entérinées par les Parties contractantes 3) Carte distribuée à tous les pays et acteurs concernés	Activités de la Convention de Londres
Décision des Pc à Almeria	Négociations avec les Pc sur la séquestration du Co <sub>2</sub>	Amendement éventuel du Protocole "immersions"	MED POL avec coopération des Pc	Décision des Pc sur un éventuel amendement	-Convention de Londres -OSPAR -Gouvernement espagnol

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal de 2010-2011</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Application du Protocole "déchets dangereux"</i></b>				
Protocole "déchets dangereux", art.4	Application du volet PCB du Partenariat stratégique FEM	Projets de démonstration : Albanie, Égypte, Libye, Syrie et Liban	MED POL en coopération avec le CAR/PP	Programmes nationaux de gestion et d'élimination écologiquement rationnelles d'huiles et de matériel contaminés par des PCB lancés par des compagnies d'électricité.	PS FEM
Protocole "déchets dangereux", art.5,par.5 et art.8	1) Application de certaines activités du Plan d'action pour la lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes	1) Base de données sur les produits chimiques et déchets dangereux interdits 2) Manuel de formation à l'intention des inspecteurs et agents portuaires	MED POL en coopération avec les Parties contractantes, la Convention de Bâle et ses Centres régionaux.	1) La base de données sur les déchets et produits chimiques dangereux interdits est établie 2) Le manuel de formation à l'intention des inspecteurs et agents portuaires est élaboré.	Convention de Bâle et ses Centres régionaux

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal de 2010-2011</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Application du Protocole "déchets dangereux"</i></b>				
Convention de Stockholm  Art. 15 du Prot. "tellurique"	Faciliter l'application de la Convention de Stockholm dans la région méditerranéenne	Organisation d'une réunion des parties prenantes régionales sur l'application de la Convention de Stockholm, sous réserve de la disponibilité de fonds	MED POL en coopération avec CAR/PP	Rapport de la réunion	CAR/PP

***Sous-programme 2: Évaluation de l'application des Protocoles "tellurique",  
"immersions", et "déchets dangereux"***

**BUT spécifique**

Suivre l'efficacité des mesures prises en application des Protocoles

**Objectifs**

- 1- Élaborer des indicateurs d'efficacité
- 2-Aider les pays à formuler et instaurer des programmes nationaux de surveillance conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole "tellurique"
- 3-Évaluer l'état de la pollution marine en Méditerranée et en déterminer les tendances
- 4-Évaluer le niveau de réduction des apports provenant de sources ponctuelles
- 5-Élaborer un jeu très complet d'indicateurs de la pollution marine

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, en coopération étroite avec l'Unité MED et les CAR concernés, le MED POL a élaboré un jeu d'indicateurs pour évaluer, aux termes de l'art. 26, alinéa b), de la Convention, l'efficacité de l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" ainsi que des programmes de mesures connexes. Au cours du présent exercice biennal, le MED POL évaluera la pertinence et la faisabilité de ces indicateurs sur la base des données produites par les Parties contractantes.

En vertu de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties contractantes instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargée d'assurer la surveillance continue de la pollution. Par ailleurs, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance doivent avoir pour objet d'évaluer systématiquement, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution.

Les activités de surveillance continue de MED POL-Phase IV sont conçues sur la base de ce qui précède et avec les objectifs spécifiques ci-après:

- déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et plus spécialement aux "points chauds" de pollution, en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et plans d'actions adoptés;
- entreprendre des évaluations périodiques de l'état de l'environnement aux "points chauds" et dans les zones côtières plus généralement (nécessaires pour fournir des informations aux décideurs sur l'état écologique de base des zones soumises à des pressions anthropiques); et
- vérifier s'il y a respect des limites réglementaires nationales/internationales.

Comme les Parties contractantes sont tenues d'instaurer des programmes nationaux de surveillance continue comportant une surveillance de l'état et des tendances de la pollution, une surveillance de la conformité et une surveillance des charges (BBN), tous les efforts seront faits, au cours de l'exercice 2010-2011, pour achever la couverture géographique de l'ensemble de la région avec des programmes appropriés et la communication des données et résultats.

Une aide financière sera accordée aux pays qui en ont encore besoin. Les Parties contractantes sont encouragées et aidées à entreprendre une surveillance des effets biologiques, et une surveillance de l'eutrophisation s'il y a lieu. Les études de base seront

poursuivies en coopération avec les projets en cours pour couvrir la partie sud-est de la Méditerranée.

L'assurance qualité des données est vitale pour assurer des données fiables et de bonne qualité. L'AIE continuera à être chargée des contaminants chimiques (métaux en traces et composés organiques) dans les biotes et les sédiments, en organisant des exercices d'interétalonnage et en accueillant des stages de formation à l'intention de scientifiques méditerranéens. Des efforts accrus seront faits pour assurer le suivi de l'assurance qualité des données auprès des laboratoires participants, dans le cadre de nouvelles visites et d'un complément de formation, si nécessaire. L'interétalonnage des données sur les éléments nutritifs et la chlorophylle-a sera organisé par l'entremise des services QUASIMEME, et l'Université d'Alessandria (Italie) sera chargée de l'interétalonnage des biomarqueurs. Le MED POL aidera les laboratoires à participer aux activités d'assurance qualité. Plus concrètement, s'agissant des effets biologiques, un atelier conjoint sera organisé avec la participation de laboratoires MED POL, OSPAR et HELCOM afin d'examiner les résultats de l'interétalonnage et de rechercher une éventuelle harmonisation des méthodologies et des critères d'évaluation.

Le processus d'actualisation des méthodes de référence pour la surveillance continue et l'analyse sera poursuivi en 2010, avec l'appui de l'AIEA, en tenant compte de l'importance d'une harmonisation des méthodologies.

Ainsi qu'il était indiqué dans le programme MED POL-Phase IV approuvé, la surveillance de la conformité (ou du respect des obligations) sera axé avant tout sur la surveillance des apports de charges polluantes susceptibles de gagner le milieu marin, directement ou indirectement à partir de sources ponctuelles, dans la ou les régions administratives et au niveau national. En conséquence, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le MED POL évaluera le niveau de réduction de la pollution entre 2003 et 2008 et établira un document relatif à la surveillance de la conformité. Ce travail facilitera et améliorera l'évaluation des charges provenant de sources ponctuelles industrielles.

Les évaluations régionales et nationales de l'état de production de données et informations nécessaires à l'évaluation des indicateurs de la pollution marine (IPM), qui ont été établies par des experts régionaux et nationaux, seront poursuivies dans le but de préparer des "fiches documentaires" qui seront utilisées par les pays. Le Secrétariat continuera de s'employer à harmoniser la production de données et d'informations afin d'obtenir un jeu d'indicateurs intégré, complet et fiable qui servira, à un stade ultérieur, à élaborer le rapport sur l'état de l'environnement fondé sur l'approche DPSIR. À cette fin, le MED POL continuera à collaborer étroitement avec l'AEE, avec le Centre commun de recherche (CCE) de la Commission européenne et avec le Plan Bleu dans le but d'harmoniser les activités et il apportera un concours technique et financier aux institutions nationales chargées des programmes de surveillance continue.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Résultats/ Indicateurs</b>	<b>Partenariats/ Initiatives connexes</b>
	<b>Évaluation de l'application des Protocoles</b>				
Art. 12 de la Convention et art. 8 du Prot. "tellurique"	Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	Bases de données nationales et régionales	Parties contractantes en coopération avec le MED POL	Nombre de Programmes nationaux de surveillance et accords signés; quantité de données produites	
PAS et MED POL-Phase IV	Évaluation de la réduction des apports de polluants	Rapport	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Rapports finalisés	Registre EPER de l'UE
Art. 26 de la Convention	Tests concernant les indicateurs d'efficacité	Rapport des tests concernant la pertinence de chacun des indicateurs	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Rapport des tests finalisé	
MED POL- Phase IV	Assistance aux pays pour formulation/mise en œuvre des programmes de surveillance de l'eutrophisation et des effets biologiques	Données et rapports sur l'eutrophisation et la biosurveillance	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	
MED POL- Phase IV	Assistance aux études de base	Données et rapports	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	IFREMER

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Résultats/ Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Évaluation de l'application des Protocoles</i></b>				
MED POL- Phase IV	Élaboration et/ou actualisation de méthodologies communes de surveillance et d'analyse	Document et site web actualisés sur les méthodologies communes de surveillance et d'analyse	MED POL en coopération avec l'AIEA	Nombre de méthodologies publiées	AIEA
MED POL- Phase IV	Assurance qualité des données 1) Contaminants chimiques 2) Biosurveillance 3) Eutrophisation	Données de bonne qualité	MED POL avec: 1) AIEA 2) Université d'Alessandria (Italie) 3) QUASIMEME	Résultats des exercices d'interétalonnage	1) AIEA 2) DiSAV (Alessandria) 3) QUASIMEME
- Recom. de la réunion des Parties contractantes à Catane (2003)	Mise au point d'indicateurs de la pollution marine (IPM)	Capacité renforcée des Parties contractantes à évaluer les IPM	MED POL en coopération avec AEE, PB, MedStat et Parties contractantes	Évaluation de l'état du milieu marin sur la base des indicateurs de l'approche DPSIR	AEE- Plan Bleu

### ***Sous-programme 3: Utilisation d'outils d'application***

#### **BUT spécifique**

Renforcer les capacités des autorités nationales en matière de notification, de rassemblement des informations, de transfert de technologies, de systèmes d'inspection et de surveillance continue.

#### **Objectifs:**

- 1- Rendre opérationnel le système d'information MED POL
- 2- Promouvoir le transfert de technologies
- 3- Mettre en œuvre les IETMP
- 4- Veiller à une bonne mise en œuvre de la surveillance continue
- 5- Aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection

Suite à la coopération étroite entre le MED POL et l'INFO/RAC, il est prévu que le système d'information MED POL sera pleinement opérationnel en 2010. Il comportera deux modules: un réseau intranet qui améliorerait la communication entre les membres du personnel du Secrétariat du PAM, les Parties contractantes et les acteurs concernés, et un système de rapports en ligne sur la surveillance de la conformité et la surveillance des tendances.

Faciliter et renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire entre les pays méditerranéens constitue un moyen important de garantir une application effective des PAN. À cet égard, le MED POL continuera à coopérer avec le CAR/PP pour réaliser des activités spécifiques relatives au transfert de savoir-faire et de technologies propres.

L'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP –ou PRTR en anglais) ne cesse de gagner en importance comme outil efficace de gestion rationnelle de la pollution industrielle et de gestion des produits chimiques aux niveaux mondial et régional. Le MED POL continuera à fournir une assistance technique et financière à la Turquie pour finaliser le projet grandeur nature, à la Syrie pour étendre le système IETMP de manière à couvrir d'autres Directions en charge du littoral, et au Maroc pour porter le projet pilote à un projet grandeur nature. Par suite d'un changement dans ses priorités qui a conduit le CIS-ONUDI à interrompre sa contribution à la réalisation des activités IETMP, le MED POL a entrepris des contacts constructifs avec la DG Environnement et l'Italie pour qu'elles assument en partie le parrainage de la mise en œuvre de son programme IETMP. Par conséquent, la pleine mise en œuvre du programme est subordonnée à la disponibilité de fonds et à l'assistance technique de partenaires potentiels.

Le MESL-AIEA continuera à organiser des sessions de formation à l'analyse des métaux lourds et des composés organiques dans le cadre de la surveillance continue. Le MED POL pilotera une étude dans les pays pour déterminer si des sessions de formation nouvelles ou complémentaires sont requises, compte tenu de l'application de l'approche écosystémique par les Parties contractantes ainsi que de la nécessité de veiller à l'harmonisation avec les programmes de surveillance des États membres de l'UE, qui doivent être instaurés au titre de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et de la directive-cadre sur l'eau.

Des cours de formation à l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées, à la gestion et à la réutilisation des effluents traités, continueront à être organisés pour servir aussi de contribution à l'atténuation des effets du changement climatique. En ce qui concerne le

renforcement des systèmes d'inspection dans les pays, la réunion ordinaire du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation se tiendra en 2011; elle s'attachera aux besoins spécifiques des pays en indicateurs de conformité et d'application effective et proposera des activités concrètes pour leur application. Une assistance dans les domaines technique, institutionnel et organisationnel continuera à être dispensée aux pays sur demande. Comme on l'a indiqué plus haut, lors de la réunion du Réseau qui se tiendra à la fin de 2009, le MED POL examinera la possibilité d'élargir son mandat pour y inclure les inspecteurs portuaires et des activités relatives à la lutte contre les mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux.

Les activités relatives aux systèmes d'inspection, prévues dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, ont été ajournées en raison des retards intervenus dans le lancement du Projet, et elles sont désormais prévues pour la mi-2009. Les pays ci-après pourront en bénéficier: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie. Les activités devraient durer un an et demi dans chaque pays, et l'ensemble du projet cinq ans pour couvrir tous les pays. En 2009-2010, deux pays sont appelés à prendre part aux activités, lesquelles comprendront la formulation de plans d'action en matière d'autorisation, mise en conformité et inspection, la formation de corps d'inspecteurs nationaux dans le cadre d'ateliers et la rédaction d'amendements aux législations nationales en relation avec les systèmes d'inspection. Aussi sera-t-il organisée au niveau national une réunion initiale afin d'examiner la législation existante, suivie d'un atelier national et, au terme de la période d'un an et demi, d'une réunion finale qui se tiendra dans le but de proposer d'éventuels amendements à la législation existante.

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Utilisation d'outils d'application</i></b>				
Art. 10	Organisation et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités - Session de formation à l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées et à la réutilisation des effluents traités	Personnel formé	OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Nombre de personnes formées	
MED POL-Phase IV	Stage de formation à l'analyse des contaminants chimiques	Personnel formé	MED POL en coopération avec l'AIEA	Nombre de personnes formées	
Art. 15 de la Convention de Barcelone	Développement du système d'information MED POL : 1) Mise en place de bases de données 2) Élaboration de modules de restitution graphique et de SIG	Intranet et système de rapports en ligne pour le MED POL	MED POL en coopération avec l'INFO/RAC et les Parties contractantes	Système opérationnel	EMWIS (SEMIDE) EUWI-MED
Art. 5,9,10 du Prot. "tellurique"	Promotion du transfert de technologies	Facilitation du transfert de technologies	-MED POL -Parties contractantes	Transfert efficace de technologies entre les Parties contractantes	CAR/PP

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Utilisation d'outils d'application</i></b>				
Art. 6 du Prot. "tellurique"	Renforcement des systèmes d'inspection dans tous les pays; programme de renforcement des capacités 1) Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation 2) Assistance aux pays sur demande pour le renforcement des systèmes d'inspection 3) élargir le mandat du Réseau sur l'application effective afin d'y inclure les inspecteurs portuaires	1) Identification des problèmes et renforcement en vue d'appliquer les indicateurs de conformité 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière sur demande, y compris le renforcement des capacités	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	1) Finalisation des indicateurs de conformité et d'application effective 2) Assistance dispensée à deux pays	PS FEM

<i><b>Pertinence politique</b></i>	<i><b>Activité</b></i>	<i><b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b></i>	<i><b>Responsabilités</b></i>	<i><b>Réalisations/Indicateurs</b></i>	<i><b>Partenariats/ Initiatives connexes</b></i>
	<i><b>Utilisation d'outils d'application</b></i>				
- Onzième réunion des Parties contractantes	Lancement de l'IETMP dans tous les pays 1) Finaliser le projet d'IETMP grandeur nature en Turquie 2) Lancer le projet d'IETMP grandeur nature en Syrie, au Maroc et en Turquie 3) Suivre le caractère opérationnel du projet d'IETMP en Égypte.	Système de rapports et bases de données mis en place	MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Systèmes d'IETMP opérationnels	CE (EPER) CEE/ONU

#### ***Sous-programme 4: Modification physique et destruction d'habitats***

##### **BUT spécifique**

Réduire l'impact sur le milieu marin des détritiques et des usines de dessalement de l'eau de mer

##### **Objectifs**

- 1- Préparer une campagne de sensibilisation ciblée sur les impacts des usines de dessalement
- 2- Élaborer un plan d'action régional de gestion des détritiques

La question des détritiques dans la région a deux origines: une gestion inappropriée des déchets solides côtiers (principalement dans les pays des rives sud et est) et une prise de conscience déficiente des utilisateurs de la mer, qu'ils soient estivants sur les plages, touristes, marins et plaisanciers, pêcheurs, etc. Dans ce contexte, le MED POL, avec le concours d'experts régionaux et en coordination avec le programme des mers régionales du PNUE, a lancé en 2009 un processus visant à élaborer un plan d'action pour la gestion des détritiques. Un projet de Stratégie de réduction des détritiques marins en Méditerranée a été établi et sera affiné au cours de l'exercice biennal 2010-2011, puis complété par une étude de faisabilité portant notamment sur les coûts de la mise en œuvre. La Stratégie sera soumise aux Parties contractantes pour examen lors de leur réunion de 2011.

La nécessité de dessaler l'eau de mer devient de plus pressante en Méditerranée où les besoins en eau ne cessent de croître. L'on estime que la demande en eau y augmentera de 32% au moins d'ici à 2010 pour les pays du sud et de l'est. Ainsi, comme l'industrie du dessalement se développe régulièrement dans la région méditerranéenne, le MED POL continuera à aider les autorités nationales et autres acteurs concernés sur les questions relatives à la planification des usines de dessalement, au choix des emplacements, aux études d'impact et au programme de renforcement des capacités.

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Résultats/ Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Modification physique et destruction des habitats</i></b>				
Treizième réunion des Parties contractantes, Art. 5 du Prot. "tellurique"	Fournir une assistance aux pays méditerranéens	Mission de conseil	MED POL	Rapports de mission	-Société européenne de dessalement (EDS) -CAR/ASP -ONG -CAR/ASP -CAR/PAP
Onzième réunion des Parties contractantes, Art.5 du Prot. "tellurique"	Élaboration d'un plan d'action stratégique régional de gestion des détritux	Plan d'action	MED POL avec les Parties contractantes	Programmes régional et nationaux	-Programme des mers régionales du PNUE - Plan d'action mondial sur la pollution (GPA/PNUE) - ONG -CAR/ASP

## **Sous-programme 5: Santé publique**

### **BUT spécifique**

Évaluer et réduire la pollution par les eaux usées gagnant la Méditerranée, améliorer la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles et réduire les risques sanitaires pour les établissements touristiques

### **Objectifs**

- 1- Aider les pays à mieux gérer et exploiter les stations d'épuration des eaux usées municipales et à réutiliser les effluents traités
- 2- Aider les pays à mettre en œuvre la surveillance des eaux de baignade et des zones conchylicoles

La Méditerranée et ses zones côtières constituent le réceptacle d'un grand nombre de déchets produits sur le littoral et, de ce fait, une lourde menace pèse sur la principale valeur d'agrément qu'elles représentent pour les populations locales comme pour les millions de touristes qui s'y rendent chaque année. L'un des objectifs généraux de MED POL-Phase IV consiste à évaluer toutes les sources ponctuelles et charges de pollution atteignant la Méditerranée et l'ampleur des problèmes causés par les effets des contaminants sur les ressources biologiques et non biologiques, y compris la santé humaine, ainsi que sur les valeurs d'agrément et utilisations des régions marines et côtières. C'est pourquoi le projet de Lignes directrices sur les eaux de baignade sera présenté sous sa forme finale en tenant compte des résultats de la réalisation des projets pilotes relatifs à l'établissement des profils de qualité des eaux de baignade, afin qu'il soit approuvé par les Parties contractantes en 2011. Les Lignes directrices contribueront en outre à l'établissement d'un certain nombre de profils des eaux de baignade dans les pays intéressés, selon la méthodologie proposée. L'application des Lignes directrices sous leur forme finale, profils y compris, sera examinée, conjointement aux activités concernant les zones conchylicoles, lors d'une réunion de consultation qui se tiendra au cours de l'exercice biennal. Un exercice d'interétalonnage en aveugle sera organisé pendant l'exercice biennal pour les activités de surveillance des aspects sanitaires. La méthodologie consiste à analyser des échantillons préparés adressés aux laboratoires et à en examiner les résultats lors d'une réunion. L'exercice conduira à l'adoption des Lignes directrices proposées.

La méthodologie de formulation des plans d'action relatifs aux risques sanitaires dans les établissements touristiques sera finalisée dans le but d'élaborer des lignes directrices appropriées à l'intention du secteur hôtelier.

S'agissant de l'application de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et des travaux sur la gestion des bassins hydrographiques, il a été dressé une liste des stations d'épuration des eaux usées dans les villes de plus de 2 000 habitants, déversant leurs effluents dans les fleuves et cours d'eau se jetant dans la Méditerranée. Étant donné que les évaluations des stations d'épuration dans les villes déversant leurs effluents directement ou indirectement dans la Méditerranée ont été établies en 2000, une actualisation de la situation s'impose et sera réalisée au cours de l'exercice biennal, conjointement à une estimation des tendances pour la décennie. À titre de contribution complémentaire à la question du changement climatique, un jeu d'indicateurs de conformité pour l'exploitation et la maintenance des stations d'épuration des eaux usées sera mis au point en vue d'assurer la réutilisation des effluents traités. Par ailleurs, il sera établi un plan d'urgence dans le but de fournir des orientations en cas d'événements extrêmes comme les inondations, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Pour l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées traitées, il est prévu qu'au moins trois

sessions de formation nationales sur le sujet seront organisées, des pays ayant déjà fait part de leur intérêt à cet égard. Le matériel didactique sera traduit en plusieurs langues (selon le cas) afin de répondre aux besoins des différentes sessions.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Réalisations/ Indicateurs</b>	<b>Partenariats/ Initiatives connexes</b>
	<b>Santé publique</b>				
-Art. 7 du Prot. "tellurique" - MED POL-Phase IV	- Finalisation et approbation des Lignes directrices avec les profils de qualité concernant les eaux de baignade - Établissement de profils de qualité	Soixante profils de qualité des eaux de baignade dans huit pays	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Nombre de profils de plage dans huit pays	OMS
- Art. 7 du Prot. "tellurique" - MED POL-Phase IV	1) Réunion de consultation sur les lignes directrices, y compris les profils de qualité des eaux de baignade et les activités concernant les zones conchylicoles 2) Exercice d'interétalonnage à distance sur la qualité des eaux de baignade	Lignes directrices à adopter sur la qualité des eaux de baignade et les profils de plage	OMS/MED POL avec la participation des Parties contractantes	Lignes directrices approuvées	
-MED POL-Phase IV	Lignes directrices sur les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	Lignes directrices élaborées	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Lignes directrices convenues	OMS

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Réalisations/ Indicateurs</b>	<b>Partenariats/ Initiatives connexes</b>
	<b>Santé publique</b>				
-Ar. 8 et annexe 1 du Prot. "tellurique" - PAS	1) Actualisation de l'évaluation des stations d'épuration méditerranéennes rejetant leurs effluents dans la mer 2) Mise au point d'indicateurs de conformité des stations d'épuration pour la réutilisation des effluents 3) Plans d'urgence pour les stations d'épuration en cas d'événements extrêmes	1) Évaluation établie 2) Indicateurs de conformité mis au point 3) Plan d'urgence élaboré	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	1) Nombre de stations d'épuration évaluées 2) Document sur l'application des indicateurs 3) Document formulant des orientations pour les cas d'événement extrême	- OMS
-PAS	1) Sessions de formation sur l'application des lignes directrices concernant la réutilisation des eaux usées 2) Assistance aux pays sur demande pour la réutilisation des eaux usées traitées	1) Trois sessions de formation nationales à organiser 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle & financière fournie	1) OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes 2) OMS/MED POL sur demande des Parties contractantes	1) Nombre d'experts formés dans trois pays 2) Assistance fournie à deux pays au moins	

***Sous-programme 6: Arrangements institutionnels, coopération impliquant les parties prenantes et sensibilisation du public***

**BUT spécifiques**

- 1- Mieux coordonner les activités MED POL avec les autorités nationales.
- 2- Parvenir à une coopération large et solide avec tous les acteurs internationaux, régionaux et nationaux concernés afin d'améliorer encore les résultats du programme MED POL dans l'intérêt de tous les pays
- 3- Faciliter la mise en œuvre des PAN aux niveaux national et local grâce à la participation des parties prenantes
- 4- Améliorer et accroître les connaissances sur les activités et réalisations du MED POL

**Objectifs:**

- 1- Maintenir et renforcer la coopération avec la communauté scientifique
- 2- Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes des Nations Unies et les secrétariats de conventions
- 3- Favoriser la coopération et lancer des activités conjointes avec les CAR
- 4- Consolider la coopération avec l'UE et l'AEE
- 5- Assurer la participation d'ONG aux activités MED POL
- 6- Favoriser la coopération avec le FEM, la Banque mondiale, la BEI, le FFEM et d'autres acteurs internationaux et régionaux qualifiés
- 7- Maintenir une coopération étroite avec les autorités nationales dans le cadre de réunions et de contacts
- 8- Faciliter la participation active des acteurs nationaux et régionaux concernés, secteur privé y compris, à la mise en œuvre des PAN
- 9- Mettre en place un système d'information MED POL et appliquer la stratégie du PAM en matière d'information en relation avec les activités MED POL

Les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur la surveillance continue et l'évaluation de la pollution, tels que ceux du CIESM et du Centre commun de recherche (CCR), ainsi que sur les systèmes opérationnels de surveillance et d'observation tels que MOON et MED GOOS, seront soigneusement suivis et la coopération sera renforcée.

La coopération sera également poursuivie, avec la participation de l'OMS et sur une base permanente, avec l'AEE et les institutions/instances des Nations Unies menant des travaux pertinents pour les diverses composantes du MED POL, avec les secrétariats de conventions mondiales et régionales et les organisations internationales et intergouvernementales. Dans ce contexte, un atelier conjoint avec le CIEM-OSPAR et HELCOM sera organisé en 2010 sur la surveillance des effets biologiques dans le but d'harmoniser les méthodologies.

La coopération sera aussi renforcée avec les CAR, en fonction de leurs compétences respectives et dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique conformément à la feuille de route adoptée. Une coopération efficace et concrète avec la Commission européenne sera d'une importance toute particulière pour la Phase IV du MED POL, compte tenu de la pertinence d'initiatives telles que la directive-cadre sur l'eau, de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et d'"Horizon 2020".

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux concernés dans le domaine de la notification en vue de faciliter les efforts des pays touchant leurs différentes obligations de rapport. À cet égard, les travaux fructueux amorcés avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), dans le cadre du programme de travail conjoint qui a été signé, seront poursuivis, et un protocole en bonne et due forme sera proposé et examiné pour l'échange régulier de données.

Les ONG continueront à jouer un rôle clé en participant de manière déterminante à la planification et à la réalisation des activités MED POL. Des ONG seront invitées à y participer, selon le cas.

Des réunions et partenariats spécifiques MED POL seront organisés pour faciliter la réalisation d'activités concrètes au niveau local. Les ONG sont aussi appelées à jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre à long terme des PAN, d'autant qu'elles ont été associées avec succès à la formulation des PAN dans un grand nombre de pays.

Les contacts et liens opérationnels seront resserrés avec les banques et bailleurs de fonds régionaux et internationaux tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, car leur participation pourrait faciliter l'application des PAN par les pays. Comme par le passé, des partenariats à long terme seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives susceptibles de favoriser la mise en œuvre des activités MED POL.

Dans le cadre du processus de formulation de plans/programmes régionaux, une réunion d'experts désignés par les gouvernements se tiendra pour examiner de nouveaux projets de tels plans/programmes avant leur soumission aux Parties contractantes.

Plusieurs réunions seront organisées pour faciliter la coordination et l'amélioration du programme MED POL. Plus concrètement auront lieu une réunion des Points focaux du MED POL ainsi qu'une réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue.

La base de données MED POL sera correctement gérée et les données seront mises à disposition pour les évaluations régionales. Le système d'information MED POL facilitera aussi la diffusion des informations dans l'ensemble de la région.

Enfin, le MED POL continuera à aider les scientifiques méditerranéens à participer aux sessions de formation et aux réunions.

Comme les parties prenantes ont été activement associées au processus de formulation des PAN, le MED POL, en coopération avec l'Initiative Horizon 2020, le FEM et la Banque mondiale ainsi qu'avec les ONG qualifiées, dispensera une assistance aux autorités nationales pour organiser des réunions d'information des parties prenantes sur l'état d'avancement des PAN et promouvoir la participation de celles-ci au processus de suivi et d'évaluation. En outre, en coopération étroite avec le CAR/PP, le MED POL s'adressera aux associations régionales de l'industrie et du commerce telles que l'ASCAME, EUROCHLOR et d'autres instances pertinentes, afin de promouvoir la mise en œuvre des PAN dans leurs domaines d'action respectifs. Des partenariats spécifiques seront instaurés, s'il y a lieu.

Le MED POL, en coopération avec l'INFO/RAC, mettra en œuvre la Stratégie du PAM en matière d'information et un système visant à rehausser la visibilité of MED POL. En outre, le MED POL aidera les autorités nationales à préparer des sites web nationaux consacrés au MED POL.

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Coopération et arrangements institutionnels</i></b>				
MED POL IV	Atelier conjoint CIEM(OSPAR)/MED POL/ HELCOM sur la biosurveillance	Harmonisation des méthodes et de la notification des données	MED POL en coopération avec le CIEM	Méthodologies harmonisées	- Groupe de travail du CIEM sur les effets biologiques des contaminants -HELCOM
MED POL IV	Réunion des Points focaux du MED POL	Décisions sur le programme MED POL	MED POL avec la participation des Points focaux	Programme correctement coordonné avec les autorités nationales	ONG
Protocole "tellurique"	Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur les programmes et mesures	Réunion tenue	MED POL avec la participation des Parties contractantes	Programmes et mesures identifiés	
MED POL IV	Réunion sur les activités de surveillance continue	Recommandations pour l'amélioration des activités de surveillance continue	MED POL avec la participation des Parties contractantes	Amélioration de la mise en œuvre des activités de surveillance continue	Institutions scientifiques méditerranéennes
Protocole "tellurique", PAS	Facilitation de l'accès aux sources de financement existantes pour la mise en œuvre des PAN	Assistance fournie aux pays pour assurer le financement à long terme des PAN	MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Financement assuré des PAN	PS FEM
MED POL IV	Gestion des bases de données MED POL	Bases de données correctement gérées	MED POL en coopération avec l'INFO/RAC	Données et informations aisément accessibles	

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Réalisations/indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Coopération et arrangements institutionnels</i></b>				
MED POL IV	Assistance à la formation et octroi de bourses	Participation de scientifiques aux sessions de formation et aux réunions	MED POL en coopération avec ses Points focaux	Personnes formées et informées	

<b><i>Pertinence politique</i></b>	<b><i>Activité</i></b>	<b><i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i></b>	<b><i>Responsabilités</i></b>	<b><i>Résultats/ Indicateurs</i></b>	<b><i>Partenariats/ Initiatives connexes</i></b>
	<b><i>Information du public et association active des parties prenantes</i></b>				
MED POL IV	Préparation de sites web nationaux sur les activités et réalisations MED POL	Rehausser la visibilité du MED POL au niveau national	MED POL et Parties contractantes	Sites web opérationnels	INFO/RAC
MED POL IV	Organisation de réunions au niveau national à l'intention des parties prenantes	Faciliter la mise en œuvre des PAN	MED POL avec les Parties contractantes	Parties prenantes informées	
MED POL IV	Application par le MED POL des composantes pertinentes du système d'information du PAM	- Site web du MED POL - Visibilité accrue du MED POL	MED POL	MED POL plus fréquemment cité dans les rapports nationaux	INFO/RAC